



*DREAL Nord - Pas-de-Calais - Picardie*

# **Bilan 2015** **Priorités 2016**



# Sommaire

## Enjeux - Priorités - Actions

Organiser la transition énergétique	p. 4
<b>Organiser la transition écologique</b>	p. 6
Renforcer la sécurité des citoyens	p. 8
Favoriser le développement social et économique	p. 10
Aider tous les acteurs régionaux à intégrer les enjeux du développement durable	p. 12
Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'Etat en relation avec la DREAL	p. 14
Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives	p. 16

## Chiffres clés - Focus

p. 18

## Organisation de la DREAL

p. 20

## Glossaire

p. 22



**Vincent MOTYKA**  
*Directeur régional  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement*

**L**a Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord Pas-de-Calais Picardie conduit, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, les politiques du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

En 2015, la DREAL s'est mobilisée tout particulièrement et avec des partenaires privilégiés tels que les DDTM\* ou l'ADEME\*, pour la transition énergétique pour la croissance verte et le plan de relance du bâtiment et de la construction.

Dans le cadre de la démarche du « choc de simplification » la DREAL expérimente également l'autorisation unique pour les parcs éoliens afin de simplifier la constitution des dossiers, dans une région qui compte 2300 MW installés fin 2015.

2015 aura aussi été marquée par la mobilisation en région autour de la COP 21. C'est dans ce cadre que la DREAL a continué à œuvrer en matière d'exemplarité et de pédagogie pour faciliter l'appropriation des différents enjeux du développement durable, particulièrement prégnants sur notre territoire.

Suite à la loi du 16 janvier 2015 fixant la nouvelle délimitation des régions avec une fusion des régions Nord Pas-de-Calais et Picardie au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les

deux anciennes DREAL ont vécu une année 2015 très riche. Tout en continuant à porter la mise en œuvre des politiques des deux ministères sur leur territoire régional, elles ont engagé le vaste chantier de préfiguration d'une DREAL unique Nord Pas-de-Calais Picardie.

L'exercice a consisté à effectuer un important travail de connaissance du nouveau territoire afin d'analyser les différents enjeux sur nos thématiques et d'élaborer la nouvelle stratégie régionale dans le cadre d'une vision nouvelle qui sera déclinée par un projet de service en 2016.

Ainsi, tout au long de l'année 2015, les DREAL Nord Pas-de-Calais et Picardie ont inscrit leurs décisions dans une approche pro-active de construction d'une nouvelle DREAL sur un nouveau et vaste territoire. Ces actions ont pu être menées grâce à un investissement fort et constant de l'ensemble des 753 agents afin de créer les conditions du « bien vivre ensemble ». Je tiens tout particulièrement à les en remercier chaleureusement.

La nouvelle DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie existant depuis le 4 janvier 2016, nous avons fait le choix d'élaborer un rapport d'activité 2015 unique permettant de favoriser la connaissance de la nouvelle région et des actions que la DREAL porte sur ce vaste territoire, à travers une sélection de faits marquants, regroupés par thématiques.

Bonne lecture à vous

# Organiser la transition énergétique

*Organiser la transition énergétique, c'est lutter contre le réchauffement climatique tout en créant de nouvelles activités économiques autour de cet enjeu. Les gaz à effet de serre, liés à l'activité humaine, sont responsables du réchauffement climatique. Réduire les émissions de l'industrie de transport, du logement et de l'agriculture est la seule manière de parvenir à limiter à 2°C dans le monde la hausse des températures à horizon 2100. Cela passe aussi par des innovations techniques, des emplois nouveaux, des organisations et des comportements en cours d'évolution. Les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) donnent des orientations d'actions jusqu'en 2020 qui ont poursuivi leurs déclinaisons en 2015.*



## Enjeux

A court terme, les objectifs régionaux inscrits dans les schémas régionaux climat-air-énergie sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie de **20 %** entre 2012 et 2020,
- multiplier par 4 la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale.

En accompagnement de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, la DREAL a joué un rôle fort d'animation de la communauté de travail qui a permis une coordination ininterrompue et efficace pour l'analyse, le cadrage et l'accompagnement des différents appels à projets.

### Promouvoir le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération

#### ◆ Développement des énergies renouvelables

Dans le cadre de la démarche du « choc de simplification », les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont été parmi les sept régions à expérimenter l'autorisation unique pour les parcs éoliens terrestres, consistant en une fusion de plusieurs autorisations administratives, afin de simplifier la constitution du dossier, d'assurer une plus grande sécurité juridique au porteur de projet, de réduire des délais de réalisation des projets, 78 dossiers ont été déposés à fin 2015, ce qui représente plus du tiers du total national sur la seule ex-région Picardie.

#### ◆ Promouvoir les énergies renouvelables (EnR) et accompagner les acteurs

La DREAL participe à l'émergence en région d'énergies marines renouvelables et d'éolien en mer (éolien offshore) en particulier. Ainsi, elle a accompagné le processus de concertation visant à déterminer les zones propices à l'éolien offshore qui pourraient être retenues lors d'un prochain appel d'offre national.

Concernant l'éolien terrestre, l'État a poursuivi sa mission d'accompagnement et d'instruction des projets d'énergie renouvelable afin d'atteindre les objectifs fixés par le SRCAE. La Région Nord-Pas-de-Calais Picardie comptait, fin 2015, 2300 MW d'éolien terrestre installé (2<sup>ème</sup> région en France après la région Grand Est), 124 MW de photovoltaïque (2 % de la puissance nationale) et 36 MW (9 % du national) de production biogaz (valorisation électrique). La DREAL s'assure que ce développement s'effectue dans le respect des paysages, de la biodiversité, du patrimoine et des règles en vigueur.

Globalement, 68 certificats ouvrant droit à obligation d'achat de l'électricité ont été délivrés en 2015 aux exploitants de grandes installations de production de l'électricité renouvelable, afin qu'ils puissent injecter leur production dans le réseau en bénéficiant d'un tarif avantageux.

Ils représentent une production annuelle d'électricité de 1 513 200 MWh, soit de quoi alimenter jusqu'à 1 148 000 personnes. Il s'agit d'éoliennes, d'installations biogaz.

### Limiter le développement de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols

La région a consommé au cours de la dernière décennie l'équivalent en surface agricole de la surface de Paris et de la Seine-Saint-Denis réunis soit 35 000 Ha. Sur cette période, l'artificialisation n'a pas cessé d'augmenter alors même que la population régionale évolue faiblement. Cet écart, alors que le foncier constitue une ressource limitée, montre l'importance de mieux concilier les différents usages des sols dans notre région.

Pour répondre à ce défi, la DREAL en collaboration avec la DIRECCTE, les DDT(M) et la DRAAF a défini une stratégie foncière autour des principaux axes d'intervention qui suivent :

- encourager et faciliter la conception et la réalisation en renouvellement urbain des opérations d'habitat et d'activité économique denses et mixtes, en lien avec les transports collectifs et les autres services ;
- prendre la mesure des impacts à moyen et long terme des opérations d'infrastructures sur la péri-urbanisation, l'étalement urbain et la fragmentation des espaces naturels ;
- anticiper la mobilisation du foncier stratégique pour la mise en œuvre de projets de territoires peu consommateurs d'espaces et préserver les secteurs à forts enjeux agricoles et environnementaux ;
- orienter les projets de territoires de manière à reconstruire la ville sur la ville, à favoriser la densité et la mixité fonctionnelle, à privilégier les modes de transports collectifs, une déclinaison cohérente de la trame.

### Accélérer la rénovation énergétique du parc de logements

Caractérisée par un parc immobilier plus ancien que la moyenne et des ménages aux ressources particulièrement modestes, la région a un fort enjeu de lutte contre la précarité énergétique qui concerne près de 20 % des ménages (contre 15 % à l'échelon national).



Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat connaît une dynamique très favorable en 2015. En particulier, 4 428 logements (4 1254 occupants par leur propriétaire et 274 locatifs) ont été rénovés avec l'aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), dans le cadre de son programme de lutte contre la précarité énergétique « Habiter mieux ». Avec le fonds d'aide à la rénovation thermique, ce sont 61,5 millions d'euros qui ont été attribués pour la réalisation de travaux représentant plus de 105 millions d'euros.

## Accompagner les entreprises

### ◆ Aménager durablement le territoire

La DREAL accompagne la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans son projet Ecocité. Le comité de pilotage national réuni le 13 novembre 2015 pour l'examen des demandes dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'appel à projet Ecocité a permis de sélectionner plusieurs actions de la MEL pour un montant d'environ 8 M€ de crédits (fortement axés sur la rénovation énergétique).

Dans le cadre de la réforme territoriale et à l'heure de la Stratégie Nationale de Transition Énergétique vers un Développement Durable, la production de notes d'enjeux par les services de l'État constitue un exercice incontournable. Une démarche expérimentale a été menée sur 4 grands territoires picards pour construire un dire de l'État impliquant différentes directions régionales afin d'avoir une approche transversale et d'appréhender les questions qui engagent fortement l'avenir du territoire notamment dans le domaine économique.

Les lois Grenelle ont initié le PLU intercommunal pour appréhender les politiques d'urbanisme et d'aménagement à une échelle pertinente. Le PLUi devient aujourd'hui la règle. 53 EPCI se sont engagés dans l'élaboration de PLUi en Nord - Pas-de-Calais - Picardie. En 2015, les territoires picards ont lancé, comme l'avaient déjà fait le Nord et le Pas-de-Calais, un club PLUi. Bénéficiant de l'appui du ministère, il représente un réseau vivant et productif constitué des professionnels en charge de PLUi.

### ◆ Accompagner les entreprises vers davantage d'efficacité énergétique et de réduction des polluants dans l'air

La DREAL, qui assure l'inspection des installations classées, accompagne et encadre la réduction des émissions dans l'air. Des contrôles inopinés sont

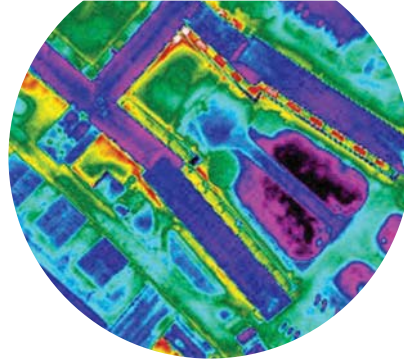
effectués pour vérifier le respect des valeurs limites de rejets dans l'air.

## Développer les outils de lutte contre le changement climatique et ses effets

En 2015, en vue de préparer un troisième appel d'offre pour l'implantation de parcs éoliens en mer, un exercice de concertation a été mené. La zone de Dunkerque est retenue au niveau national (pas d'autre zone identifiée). La poursuite des études et consultations est effectuée en 2016 pour définir la zone qui sera incluse au cahier des charges de l'appel d'offres national.

L'année 2015 a été marquée à l'échelon national par le vote de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au niveau international par la tenue de la COP 21 en décembre 2015 au Bourget,

En région, le collectif Dynamique climat COPa 21, a réuni des acteurs de la région tout au long de l'année 2015 afin de mobiliser sur le sujet du changement climatique (presse, événements et présence d'acteurs régionaux à Paris lors de la COP).



## Priorités 2016

- Accompagner l'émergence d'un parc d'éoliennes en mer (3<sup>ème</sup> appel à projet) tout en respectant les différentes contraintes techniques, environnementales et les différents usagers de la mer.
- Mettre en œuvre les changements introduits par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- Piloter le Schéma régional climat air énergie et contribuer à l'atteinte de ses objectifs.
- Accompagner les acteurs locaux dans la réponse à l'appel à projets sur les territoires à énergie positive pour la croissance verte.



# Organiser la transition écologique

*Engager la transition écologique, c'est participer à un nouveau modèle économique et social qui s'appuie sur des axes forts : réduire durablement les pollutions et les nuisances, prendre conscience des richesses et des fragilités de notre environnement, faciliter la participation de tous, développer des outils pour agir en conciliant divers enjeux.*

## Enjeux

- Une biodiversité notable, mal connue, en constante dégradation.
- **72,4 %** des masses d'eau de la région Nord Pas-de-Calais Picardie ne présentent pas un bon état écologique : 78,8 % dans le bassin Artois-Picardie et 70 % dans le bassin Seine-Normandie.
- **2486** installations industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.
- **430** ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes).

## Réduire la pollution et les nuisances

- ◆ Réglementer et contrôler les installations classées pour la protection de l'environnement

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). La mission de la DREAL consiste à prévenir mais aussi réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

- ◆ Mettre en œuvre la directive nitrates : un plan d'actions qui s'inscrit dans les bonnes pratiques agricoles

La pollution des eaux par les nitrates présente un double risque : pour la santé humaine et pour l'équilibre biologique des milieux aquatiques. L'évolution constatée des teneurs en nitrates démontre leur relative stabilité pour les eaux superficielles et une lente augmentation depuis 1992 dans les eaux souterraines. Le 5<sup>ème</sup> programme d'actions, élaboré par la DREAL et la DRAAF et en concertation avec les divers partenaires et notamment la profession agricole, vient compléter le nouveau programme d'actions national adopté en 2013. Approuvé en juillet 2014, sa mise en œuvre est engagée avec la profession agricole. La DREAL a par ailleurs lancé à la demande des ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, une révision des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole afin d'actualiser le zonage défini en 2012.

- ◆ Un nouveau plan de protection de l'atmosphère à l'échelle du Nord et du Pas-de-Calais

En Nord - Pas-de-Calais, les normes de polluants dans l'air sont régulièrement dépassées pour les particules fines, et dans une moindre mesure pour les oxydes d'azote. Les principaux contributeurs sont les transports, les chauffages domestiques peu performants au bois et au charbon, l'industrie et l'agriculture. Le nouveau plan de protection de l'atmosphère, qui vient remplacer les 4 plans infra-régionaux précédents, a été élaboré entre 2012 et 2014 avec plus de 200 partenaires. Un arrêté sur les mesures en cas d'épisode de pollution a été préparé au second semestre et a été approuvé en octobre 2015. Parallèlement, ATMO Nord - Pas-de-Calais, l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air dans la région, a engagé une mise à jour des inventaires d'émission des polluants atmosphériques à l'échelle de la commune. Ce bilan est paru début 2015.

- ◆ L'agglomération Creilloise dotée d'un plan de protection de l'atmosphère

L'ex-Picardie connaît également des dépassements pour les particules fines dans l'agglomération de Creil, ce qui a conduit à l'élaboration et approbation en décembre 2015 du plan de protection de



l'atmosphère de la région de Creil.

## Mettre en valeur les paysages

Des atlas de paysage ont été réalisés dans chacun des 5 départements de la région Hauts-de-France. Ces atlas, qui décrivent de manière fine les unités paysagères de chaque territoire, sont un outil utile pour intégrer la dimension paysagère dans les projets d'aménagement et de planification. De plus, un réseau des acteurs du paysage existe depuis 2014 à l'échelle de l'ex-Picardie. Lancé par la DREAL, ce réseau qui regroupe une quarantaine de structures publiques, parapubliques et associatives, permet le développement d'une culture commune du paysage, qui par son caractère transversal constitue un véritable outil pour l'accompagnement de la transition écologique et énergétique. Ce réseau, qui n'avait pas d'équivalent en Nord-Pas-de-Calais, va être étendu sur le périmètre de l'ensemble de la grande région.

## Agir pour la biodiversité terrestre et marine

- ◆ Développer la connaissance

Dans le domaine de la connaissance du patrimoine naturel, l'inventaire des ZNIEFF Mer et celui du patrimoine géologique sont à présent achevés et le nouveau dispositif d'actualisation en continu des ZNIEFF terrestres est déployé.

- ◆ Un schéma régional de cohérence écologique Trame Verte et Bleue pour intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement

La mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais approuvé le 16 juillet 2014 s'est poursuivie en 2015 avec la réunion du comité régional Trame verte et bleue, l'élaboration d'outils pour aider à la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification tels que les SCOT et les PLU, et des interventions de terrain pour identifier, maintenir et le cas échéant renforcer les continuités écologiques.

- ◆ Poursuivre l'atteinte et le maintien du bon état des écosystèmes aquatiques

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document qui a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau.

Le SDAGE fixe les objectifs à atteindre sur la période considérée. C'est le Comité de Bassin, qui valide le SDAGE. Le SDAGE 2016-2021 a été élaboré par la DREAL de Bassin et l'Agence de l'eau sous l'égide du comité de bassin Artois-Picardie qui rassemble des représentants des collectivités, des admi-



ministrations, des activités économiques et des associations. Le nouveau SDAGE porte également une attention particulière à l'amélioration de l'assainissement non collectif, à la gestion des eaux de pluie, et à la préservation des zones humides et des prairies. A l'instar du SDAGE Artois-Picardie arrêté le 23 novembre 2015, le service Eau et Nature de la DREAL a contribué à l'élaboration du SDAGE Seine-Normandie arrêté le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Leur approbation vient clore le cycle de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau et ouvre un nouveau cycle de gestion à l'échelle des bassins en vue de l'atteinte du bon état écologique. Poursuite de l'élaboration, de la mise en œuvre et le cas échéant de la révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : les SAGE Haute-Somme et Yser ont notamment été soumis à l'avis du comité de bassin Artois-Picardie en décembre 2015 et seront présentés à l'approbation des préfets de département compétents en 2016. Les SAGE de la Nonette (révision), de l'Autonne (révision) et de la Bresle (élaboration) ont été soumis à l'avis du comité de bassin Seine-Normandie mi-2015. La protection des captages a progressé avec l'élaboration de plans d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau et la délimitation des aires d'alimentation des captages prioritaires identifiés en 2014.

## Faciliter la participation de tous

◆ Éduquer le public en matière d'environnement et de développement durable

La DREAL accompagne les associations dans leurs actions d'éducation à l'environnement et de promotion du Développement Durable. En 2015, 33 associations du Nord Pas-de-Calais et 17 en Picardie ont ainsi reçu une aide financière. Les actions aidées permettent de traduire les politiques publiques de protection de l'environnement du ministère tout en contribuant aux actions identifiées comme majeures pour le territoire. Par exemple, pour sensibiliser le citoyen sur la biodiversité et l'encourager à adopter des pratiques vertueuses, la DREAL soutient les 15 points environnement conseil (PEC) dans leur rôle d'information du public ainsi que les Centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE).

◆ Label du patrimoine naturel de Picardie

Le label du patrimoine naturel de Picardie s'appuie sur une collection d'ouvrages intitulée « cahiers du patrimoine naturel ». L'objectif était de créer une collection d'ouvrages de référence en Picardie à destination des publics spécialistes ou non, afin de présenter la diversité et la richesse du patrimoine naturel de la région et faciliter l'appropriation des enjeux de sa préservation.

Un grand nombre de partenaires a été associé à cette démarche : collectivités, associations environnementales, acteurs socio-professionnels agricoles forestiers, chasseurs, pêcheurs, ...

Un site Internet est associé à cette collection. Cette ouverture interactive constitue ainsi une invitation au voyage en terre picarde, une découverte des milieux naturels à la fois riches et fragiles, en faveur desquels il faut agir.

◆ Accompagner et former les commissaires enquêteurs

Pour des enquêtes publiques de qualité, en lien avec les tribunaux et le centre ministériel de valorisation des ressources humaines, la DREAL pilote le plan de développement des compétences des commissaires enquêteurs. En 2015, 12 modules de formation et 2 journées d'actualités et d'échanges ont été programmées.

## Des financements européens et des politiques régionales au service de la transition écologique et énergétique

Les politiques publiques en matière d'environnement, d'aménagement et de logement sont financées à plusieurs échelles : Europe, État, Région, collectivités locales.

La DREAL, en sa qualité de chef de file des dossiers de financement des volets transport, territoires, environnement, accompagne les maîtres d'ouvrage pour faire émerger les projets et les accompagner dans les démarches d'instruction en matière technique et juridique. Le transfert de gestion des fonds européens (FEDER, FEADER) en faveur des Régions a été entériné par la loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » – dite loi MAPTAM – du 27 janvier 2014. La DREAL assure le rôle de guichet unique pour le programme opérationnel FEADER, par délégation du Conseil régional.

◆ Développer les actions d'écoresponsabilité

La DREAL coordonne les actions « éco-responsabilité » au sein des services de l'État en région.

En tant que porteur de la politique de développement durable, les DREAL déclinent depuis 2009 le Plan d'administration exemplaire (PAE) à ses activités en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 14001.

## Priorités 2016

- Accompagner le déploiement du SRCE - TVB du Nord Pas-de-Calais et intégrer les enjeux de continuité écologique dans les éléments portés par l'Etat auprès de la Région pour l'élaboration du SRADET.
- Exécuter le plan de contrôle de la police de l'environnement.
- Engager la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et le programme de mesures 2016-2021.
- Accompagner le transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux collectivités, aider à la validation et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
- Poursuivre l'ensemble des structures impliquées dans la protection et la gestion d'espaces naturels, la mise en œuvre de la stratégie de création d'aires protégées dans le nouveau périmètre régional.
- Réviser le programme de surveillance des eaux au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.
- Participer aux volets environnement et énergie du CPER et des PO FEDER et FEADER.
- Réviser les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) 2013-2015, après en avoir fait le bilan et en tenant compte du nouveau programme de mesures pour les bassins Artois - Picardie et Seine - Normandie.
- Faire progresser les classements de sites au titre de la loi 1930 et notamment finaliser le classement de la chaîne des terrils.



# Renforcer la sécurité des citoyens

*Assurer la sécurité du citoyen est une mission essentielle de l'État. Cette mission de prévention des risques présente des enjeux d'autant plus forts que notre région est fortement industrialisée, sujette à des inondations et particulièrement dense.*



## Enjeux

La région Nord Pas-de-Calais Picardie est une des régions les plus concernées par la prévention des risques technologiques, avec **56** sites Seveso seuil bas, **91** sites Seveso seuil haut. L'inspection des installations classées a en charge l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de **51** plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

La région est également concernée par **12** noeuds d'infrastructures de transport de matières dangereuses.

Le service a en charge sur la région : **2486** installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et **430** établissements IED.

Ont été signés en 2015 : **74** arrêtés d'autorisation **264** arrêtés complémentaires d'autorisation, **35** arrêtés d'enregistrement et **296** arrêtés de mise en demeure

L'héritage de l'exploitation des mines de houilles se traduit sur de nombreuses communes par des risques d'effondrement ou de tassements au dessus des puits ou des galeries, par des échauffements de terrils ou bien encore par des émanations de grisou.

**921** sites et sols pollués ou potentiellement pollués recensés dans BASOL.

## Sécurité routière

Le contrôle en bord de route des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs concerne chaque année plus de **8600** véhicules qui emprunte chaque année les routes des Hauts -de-France et **6000** demandes de transport exceptionnel sont instruites pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

## S'assurer du bon fonctionnement des industries et réduire les impacts des pollutions

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), et la mission de l'inspection des installations classées en DREAL consiste à prévenir et réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. **2486** établissements industriels sont soumis à autorisation dans la région.

Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service : **74** arrêtés d'autorisation ont été délivrés en 2015, ainsi que **264** arrêtés complémentaires d'autorisation.

En 2015, la DREAL a en outre effectué près de **2000** inspections chez des industriels pour vérifier la conformité réglementaire et technique de leurs installations, sur des sujets aussi divers que les rejets dans l'air et dans l'eau, la maîtrise des déchets ou encore la prévention des risques accidentels.

## Prévenir et limiter l'exposition aux risques technologiques

La prévention des risques et la protection des riverains aux abords des sites à hauts risques est un enjeu essentiel, d'autant que la région Nord Pas-de-Calais Picardie compte le plus de sites « Seveso » en France.

En 2015, un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) couvrant **9** établissements industriels du port de Dunkerque a été approuvé. La région est désormais couverte par **49** PPRT et **2** doivent encore être élaborés.

En réponse à l'attentat du 26 juin 2015 contre un établissement Seveso en Isère et aux deux explosions criminelles sur un site pétrochimique à Berre l'Etang le 14 juillet 2015, les services de l'Etat se sont fortement mobilisés afin de renforcer la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance. En particulier, tous ces sites ont fait l'objet d'inspections spécifiques en 2015 afin de vérifier le respect des prescriptions en matière de protection.

## Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers

En matière de prévention des inondations, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du

bassin Artois-Picardie (principalement le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme) a été approuvé le 19 novembre 2015. Ce document cadre en matière de prévention des inondations définit les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Son élaboration s'est appuyée sur la stratégie nationale de gestion des risques «inondation» (SNGRI).

En parallèle, l'élaboration des Programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) s'est poursuivie en 2015 : PAPI d'intention comme celui du delta de l'Aa, de l'Yser ou de la Canche, et PAPI complets comme celui de la Somme et de l'Audomarois ; la DREAL assure avec les DDT(M) l'instruction et l'accompagnement de la mise en œuvre de ces programmes et joue un rôle de conseil et d'apport de financements.

La région des waterings, délimitée par le triangle Dunkerque - Calais - Saint-Omer, est une des seules zones de polder en France. Afin de garantir la pérennité de ce système, le préfet du Nord a signé le 29 décembre l'arrêté créant le nouveau syndicat mixte dénommé « Institution intercommunale des waterings », qui réunit les 7 intercommunalités du polder et qui gèrera les ouvrages permettant l'évacuation des eaux à la mer.

Suites aux études d'aléas miniers portées à connaissance des élus sur l'ensemble du bassin minier, les services de l'État ont poursuivi l'élaboration des 5 Plans de prévention des risques miniers (PPRM), qui couvriront **17** communes du bassin minier (sur les **164** communes concernées par un ou plusieurs aléas miniers).

## Contribuer à la sécurité routière

Afin d'améliorer la sécurité routière et les performances environnementales des véhicules, la DREAL :

- maintient une veille réglementaire en assurant un rôle d'animation et d'appui pour les préfectures tout en gérant le budget opérationnel du programme de sécurité routière ;
- contrôle sur les routes et en entreprises le respect de la réglementation du transport de marchandises et de voyageurs dans le domaine social, économique et environnemental ;
- vérifie la conformité des véhicules et de leurs équipements aux dispositions techniques du Code de la Route et à la réglementation relative au transport des matières dangereuses avant leur mise en circulation ;





- instruit les demandes de transports exceptionnels et vérifie que la circulation des convois ne créera pas d'insécurité routière sur les itinéraires proposés ;
- assure la surveillance des centres et des contrôleurs agréés pour le contrôle technique des véhicules lourds et légers.

## Priorités 2016

- Réaliser le plan pluriannuel de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Poursuivre l'expérimentation relative à l'autorisation unique pour les éoliennes et les installations de méthanisation.

### Risques chroniques

- Mettre en œuvre la directive IED qui impose principalement la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.
- Mettre en œuvre les actions du Plan de protection de l'atmosphère concernant les installations de combustion.
- Effectuer au moins **850** contrôles inopinés sur les rejets dans l'eau, dans l'air et sur la légionellose, par des laboratoires d'analyse.
- Lancer l'élaboration des Secteurs d'Information sur les Sols concernant les sites et sols pollués.
- Lancer les travaux d'élaboration du 3<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement, notamment au travers d'un diagnostic régional Santé Environnement et d'un recensement des acteurs régionaux dans ce domaine.

### Risques accidentels

- Poursuivre les travaux d'élaboration des Plans de prévention des risques technologiques et les mettre en œuvre.
- Effectuer une visite renforcée sur chaque site Seveso seuil haut, notamment sur la sûreté des installations, sur la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations et sur la mise en sécurité des installations en cas de perte d'alimentation électrique.
- Poursuivre l'instruction des études de dangers des sites Seveso seuil bas et seuil haut.
- Mettre en place des servitudes d'utilité publique autour des canalisation de transport de matières dangereuses interrégionales.

### Risques d'inondation

- Accompagner la prise de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par les EPCI à fiscalité propre en fournissant des analyses juridiques et techniques sur les scénarios possibles, notamment dans le cadre de la mission d'appui technique de bassin Artois-Picardie

- Assurer le contrôle des ouvrages hydrauliques en menant 50 inspections.
- Assurer la rédaction des bulletins de prévision des crues (2 fois par jour), permettant d'alimenter le site Vigicrues pour le bassin Artois-Picardie.
- Lancer les travaux du second cycle de la directive Inondations et faire progresser les PAPI encore en cours d'élaboration.

### Risques miniers

- Poursuivre la démarche de prévention des risques miniers, et instruire les demandes déposées par les exploitants miniers.

### Sécurité routière

- Réceptionner plus de 2 500 véhicules et inspecter 160 centres de contrôle technique de véhicules légers ou de poids lourds.



# Favoriser le développement social et économique

*La performance économique de nos entreprises, la protection de l'environnement et la justice sociale constituent les trois facettes d'un développement plus durable. Elles doivent avancer ensemble, au service des hommes et avec eux.*

## Enjeux

### Logements

Une forte demande de logements sociaux dans la région, notamment dans la métropole Lilloise :

### Transports

Afin d'améliorer la mobilité, il convient de décharger le réseau routier d'une partie des trafics qui l'engorgent par une politique multimodale à mettre en œuvre pour le fret.

Par ailleurs, les politiques de gestion dynamique du réseau routier, de hiérarchisation des réseaux dans un système de transport collectif maillé et complémentaire, ainsi que les politiques de changement de comportement (covoiturage, modes actifs...) doivent être des priorités régionales pour améliorer l'accessibilité des territoires, en particulier ceux de l'aire métropolitaine lilloise et de la façade littorale.

Ce report modal répond à plusieurs enjeux portés par le ministère :

- la baisse des consommations énergétiques et des émissions de polluants
- l'emploi en confortant les filières industrielles notamment le ferroviaire.

## Se mobiliser face à la demande accrue de logements

- ◆ Construire des logements pour répondre aux besoins de tous les ménages

L'année 2015 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'habitat et de l'hébergement avec l'installation de comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) dont l'activité a été soutenue.

En 2015, l'État a financé plus de 8 400 nouveaux logements sociaux en Nord Pas-de-Calais Picardie, dont 2009 destinés aux ménages les plus modestes. Ce qui représente 16,5 millions d'euros d'aides directes.

- ◆ Garantir un processus d'attributions des logements sociaux transparent et équitable

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) modifie en profondeur les modalités de gestion de la demande de logement social. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le dossier unique pour la demande de logement social est passé en phase opérationnelle. Il permet une réelle amélioration du service rendu au demandeur ainsi qu'une plus grande transparence dans la gestion de la demande de logement social. Le déploiement va se poursuivre dans les départements picards.

La réforme concerne également les politiques d'attribution dans un objectif de mixité sociale. De nombreux travaux ont été engagés, avec la mobilisation des collectivités locales et des bailleurs sociaux, et celle des services de l'État. En Région Nord Pas-de-Calais Picardie, la création d'une Conférence Intercommunale du Logement et/ou d'une convention de mixité sociale est obligatoire pour 43 établissements publics de coopération intercommunale à qui la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux est confiée, en articulation avec les politiques locales de l'habitat.

- ◆ Relancer la construction, accompagner les entreprises

Les besoins annuels en construction de logements, estimés par les services de l'Etat, sont de 23 500 pour la région Nord Pas-de-Calais Picardie. Seulement 20 700 logements ont été mis en chantier en 2015 en Nord Pas-de-Calais Picardie. Ce niveau de construction constitue un point historiquement bas depuis 2003. La DREAL s'est appuyée sur tous les leviers à sa disposition pour soutenir la relance de la construction : soutien à la promotion privée avec le développement des dispositifs de soutien à l'investissement locatif, simplification des normes de

construction, promotion de l'accession sociale à la propriété (PTZ).

La DREAL s'est mobilisée pour organiser la visite de Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, venue dans la région poursuivre son Tour de France de la construction.

- ◆ Accompagner les professionnels du bâtiment pour des constructions de qualité

Dans un contexte où l'environnement, les préoccupations de santé, de sécurité et d'insertion sociale sont des enjeux majeurs, la nécessité d'améliorer la qualité des bâtiments n'est plus à démontrer, la DREAL organise des réunions d'animation des professionnels pour assurer le respect des normes environnementales (RT) et sanitaires d'habitabilité (handicap, amiante...).

- ◆ Contrôler la qualité des constructions neuves

En 2015, 80 contrôles des règles de la construction ont été menés sur des logements neufs (collectifs ou individuels). Plus des 3/4 ont donné lieu à des demandes de régularisation de non-conformité, des remarques ou des procès-verbaux. Les non-conformités les plus courantes concernent l'aération, l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité en cas d'incendie et l'isolation thermique.

## Permettre aux activités économiques régionales d'être performantes, propres et sûres dans un contexte de concurrence loyale impliquant une qualité et une rapidité d'instruction encore améliorées

- ◆ Accompagner et contrôler les entreprises de transport

Le contrôle des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs et celui des entreprises effectuant du transport routier contribuent à instaurer une concurrence loyale, notamment par la vérification du respect des règles sociales et celles encadrant le cabotage.

La DREAL a également développé les actions réalisées dans un cadre interministériel pour lutter plus efficacement contre la fraude et le travail illégal. Ces actions ont visé plus particulièrement les entreprises de transport ayant recours massivement à des prestataires des pays de l'Est afin de rechercher les fraudes au travail dissimulé, à la TVA ou l'exercice illégal de la profession.

En 2015, outre le contrôle sur route de 8600 véhicules de transport routier, 199 contrôles ont été réalisés par la DREAL en entreprise, permettant





de vérifier l'activité de 12 372 salariés et 383 288 journées de travail contrôlées.

◆ Améliorer les réseaux routiers et ferroviaires nationaux

L'État conduit la politique d'investissements sur le réseau routier structurant dans le cadre des 2 CPER et en assure la maîtrise d'ouvrage. À ce titre en 2015, les projets :

- d'aménagement entre les autoroutes A2 et A23 ont franchi une étape importante, achèvement de la construction du viaduc et engagement des travaux de terrassement de chaussée pour un objectif de mise en service à l'automne 2016,
- d'aménagement de la RN 17 entre Arras et Lens ont été soumis à l'enquête d'utilité publique pour les travaux entre Vimy et Avion et de classement en route express de l'itinéraire,
- d'aménagement de la RN 2 en particulier, a été soumis à l'enquête publique l'aménagement de l'échangeur avec la RD 548 à Silly le long et les travaux de la déviation de Gondreville et de la déviation de Vaumoise ont été engagés.

L'État suit et coordonne les études d'investissement sur les réseaux ferroviaires et fluviaux. Dans ce cadre, l'achèvement d'un itinéraire dédié au fret ferroviaire, évitant la métropole lilloise pour y favoriser le transport au quotidien, a été mis en service à l'issue de l'achèvement des travaux sur le secteur d'Aulnoye.

En matière d'investissements, les montants engagés et dépensés sur la grande région sont :

- Développement du réseau routier national : 26,5 M€ engagés, 19,5 M€ payés et injectés dans l'économie.
- Réseau ferroviaire : 4 M€ engagés et 22,2 M€ payés (transition entre l'ancien CPER et le nouveau).
- Ports intérieurs et maritimes (GPMD) : 1,5 M€ engagés, 1,5 M€ payés soutien aux projets des ports fluviaux intérieurs.

◆ Développer le trafic fluvial et maritime, le multimodal

L'État accompagne les politiques de valorisation des modes fluviaux. En 2015, 2 projets importants ont été mis en service : un port à Saint-Saulve-sur-l'Escaut pour la desserte des pôles économiques du Valenciennois et un centre multimodal de distribution urbaine au port fluvial de Lille. Les deux opérations sont situées sur le réseau navigable magistral qui sera intégré à la liaison Seine-Escaut dont le canal Seine Nord Europe sera la colonne vertébrale. Ce projet poursuit ses phases administratives, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modifiant le bief de partage s'est tenue fin 2015.



L'État accompagne les politiques de report modal vers le réseau ferroviaire. En région, si le projet d'autoroute ferroviaire atlantique dont un des terminaux était prévu à Dourges a dû être abandonné pour des difficultés sur le terminal de Tarnos, l'État via la SNCF s'est engagé sur un nouveau projet dont le terminal est situé au port de Calais. Les travaux engagés en 2015 ont permis la mise en service d'un service d'autoroute ferroviaire Calais-Perpignan en mars 2016.

En mars, un nouveau séminaire pour le développement du fret ferroviaire s'est tenu à Amiens, réunissant les chargeurs et les entreprises ferroviaires avec l'objectif de créer les synergies favorables à ce mode de transport conforme aux engagements de l'État.

◆ Soutenir une politique de mobilité durable

L'État accompagne les collectivités locales et les autorités organisatrices de transport en Région pour le développement de l'usage des transports collectifs et le changement de comportement dans la mobilité au quotidien. Il accompagne les collectivités :

- dans la préparation des procédures d'enquête publique Bus à Haut Niveau de Service dans les agglomérations de Dunkerque, de Béthune et de Lens,
- dans la réalisation des travaux en particulier le métro de Lille,
- dans l'élaboration des Plans de Déplacement Urbains. En 2015, le PDU d'Artois en Gohelle a été approuvé après les phases d'enquêtes,
- dans l'accompagnement des collectivités et AOT pour la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité.

Par ailleurs, la DREAL et l'INSEE se sont engagés dans un partenariat d'études pour l'élaboration d'un diagnostic sur les enjeux de la mobilité en lien avec les caractérisations sociales des habitants du territoire de l'Artois-en-Gohelle.

Conscient des enjeux de mobilité de l'aire métropolitaine de Lille, le Préfet de Région a sollicité la ministre pour la réalisation d'un diagnostic de la problématique de l'accessibilité à la métropole européenne de Lille. Une mission du conseil général de l'environnement et du développement durable a été nommée pour le réaliser. Les conclusions devraient permettre aux acteurs locaux et à l'État d'arrêter une stratégie partagée dans le cadre d'une gouvernance à renforcer.



## Priorités 2016

- Conduire la réforme des attributions de logements sociaux.
- Poursuivre la déclinaison régionale du plan de relance de la construction.
- Poursuivre la modernisation du réseau ferroviaire et de la mise en place de nouvelles offres de service.
- Poursuivre l'aménagement du réseau fluvial dans la perspective d'arrivée du canal Seine Nord Europe.
- Poursuivre l'aménagement du réseau routier structurant en traitant les points durs et en améliorant le maillage.
- Renforcer le contrôle des entreprises de transport et développer les synergies avec les autres services de l'État pour lutter plus efficacement contre la fraude et le travail illégal.
- Poursuivre les politiques de changement de comportement de la mobilité.
- Réaliser une enquête visant à mieux connaître le gisement des déchets issus des activités économiques de la région.
- Développer la formation, les activités et les métiers verts de demain pour mettre en œuvre la transition écologique.

# Aider tous les acteurs régionaux à intégrer les enjeux du développement durable

De nombreux enjeux sont à intégrer pour viser un aménagement durable, d'autant que la région est marquée par des caractéristiques fortes comme la part d'espaces naturels la plus faible de France, la plus forte densité humaine hors région parisienne et un réseau de transports très performant mais surchargé.

## Enjeux

Depuis 20 ans, des espaces agricoles ou naturels ont été supprimés et artificialisés pour une surface équivalente à plus de huit fois la ville de Lille. Lutter contre l'étalement urbain est prioritaire ainsi que recycler les friches et délaissés urbains.

L'objectif est de diviser par trois l'artificialisation annuelle des sols, en la limitant. Cet objectif doit être décliné à toutes les échelles (de l'infra-régionale à celle des quartiers) et dans toutes démarches (planification d'urbanisme, soutien financier, ingénierie).

Développer une ville dense et durable, riche d'écoquartiers innovants, adaptée aux effets du réchauffement climatique.

Intégrer à l'échelle locale et le plus en amont possible l'ensemble des enjeux nature, paysage, eau, énergie, climat, air, bruit, déchets, aménagement durable, mobilité, risques.

Favoriser la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faire progresser les capacités d'expertise collective.

## Agir pour préserver l'environnement et favoriser le développement durable

L'évaluation environnementale conduit à identifier les effets prévisibles sur l'environnement des projets, des plans et des programmes avec pour objectif d'en améliorer la conception par la prise en compte des enjeux environnementaux en amont des décisions. Pour ce faire, le code de l'environnement impose la consultation de l'autorité environnementale pour chaque plan, programme et projet susceptible d'avoir une incidence notable sur l'environnement. La DREAL instruit et contribue aux avis émis par les différentes autorités environnementales sous plusieurs formes :

- l'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact ou une évaluation environnementale (217 décisions de l'autorité environnementale, dont 89 relevant du préfet de région ont été émises en 2015) ;
- la production d'avis sur la qualité du rapport environnemental ou de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement avant la consultation du public (192 avis ont été émis par l'autorité environnementale en 2015, dont 158 par le préfet de région).

## Réaliser des analyses statistiques, des études et des publications pour éclairer les enjeux en Nord Pas-de-Calais Picardie et partager ces outils de connaissance

La DREAL accompagne les démarches stratégiques telles que :

- la transition écologique et énergétique, qui passe par la prise en compte de l'environnement et est un levier fort d'amélioration des conditions de vie. La DREAL a finalisé le profil environnemental en identifiant les grands enjeux régionaux de développement durable et en décrivant, territoire par territoire, les principales dynamiques en cours et les potentialités de développement durable au regard des richesses et des fragilités de l'environnement. Ce document, fruit d'échanges riches et variés avec de nombreux partenaires en région, a vocation à constituer un état de référence de l'environnement et est mis à la disposition du public.
- l'information environnementale est une des obligations imposées par la convention d'Aarhus et la mise à disposition de données géographiques doit être réalisée conformément à la directive européenne Inspire. Dans ce cadre, une cartographie dynamique dédiée



à la connaissance des milieux aquatiques sur le territoire picard a été élaborée et mise à la disposition du public via le site web de la DREAL : <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr/>.

## Accompagner les acteurs du territoire pour un passage effectif au développement durable

La DREAL a participé à chacune des instances qui gouvernent l'activité du CERDD (comités de suivi, réunions de bureau et assemblées générales). Les actions plus spécifiquement suivies cette année ont été la COP 21 et l'animation d'un collectif régional en région, ainsi que sa représentation à Paris, la mise en marché de certains DDtours, le réseau des ambassadeurs du développement durable, l'expérimentation sur les nouveaux modèles économiques avec des collectivités territoriales, les suites données au rapport de la Cour des comptes sur l'activité du CERDD (évaluation de l'activité, mise en place d'instances paritaires).

### ◆ La révision des schémas départementaux des carrières

Fruit de plusieurs années d'études et de concertation portées par la DREAL, les révisions des schémas des carrières ont été approuvées pour les cinq départements qui constituent la nouvelle région :

- le 14 octobre 2015 pour celui de l'Oise ;
- le 24 novembre pour celui de la Somme ;
- le 7 décembre 2015 pour celui inter-départemental du Nord et du Pas-de-Calais ;
- et le 15 décembre 2015 pour celui de l'Aisne.

Ces schémas permettent d'orienter le développement de nouvelles carrières en conciliant valorisation des ressources minérales et respect de l'environnement dans une perspective de développement durable et d'aménagement des territoires.

### ◆ La DREAL anime de manière transversale, une communauté de travail « Transition Énergétique pour la Croissance verte » qui regroupe les services de la DREAL, les DDTM, l'Ademe, la Caisse des dépôts et consignations et le Conseil Régional.

Une cellule technique littoral, rassemblant l'État, le conseil régional et le pôle métropolitain de la côte d'opale, a été mise en place avec pour objectif une gestion pérenne des ouvrages de protection de l'ensemble du littoral régional au regard des risques de submersion marine



et d'érosion côtière. Un diagnostic des ouvrages de protection a été effectué, puis des orientations stratégiques de gestion du littoral régional ont été élaborées, et enfin les secteurs d'actions prioritaires face aux risques de submersion et d'érosion ont été identifiés.

Si le territoire des waterings héberge des fleurons de l'agriculture, de l'industrie et près de 450 000 habitants, son système d'assèchement est remis en question par le changement climatique et les différentes mutations sociales et économiques. L'État y anime donc une démarche globale avec l'ensemble des acteurs locaux pour définir un véritable projet de territoire, afin de prendre en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme, mais également de faire évoluer la gouvernance et le financement du système.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 clarifie les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités. Les communes seront compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cela permettra d'assurer sur l'ensemble du territoire un lien étroit et pérenne entre la politique d'urbanisme et les missions de la compétence GEMAPI. L'appropriation de cette nouvelle compétence par les élus est indispensable, et la DREAL s'attache à accompagner les élus dans cette prise de compétence. Elle anime notamment la mission d'appui mise en place sur le bassin Artois-Picardie. Enfin, la DREAL accompagne les agences d'urbanisme, avec les DDTM.

◆ La DREAL accompagne les acteurs plus spécialisés

L'accompagnement des commissions locales de l'eau chargées d'élaborer et mettre en œuvre les SAGE, a été orienté dans le sens d'une convergence entre l'activité des commissions locales de l'eau et les attendus de la Directive cadre sur l'eau (DCE), avec un objectif de finalisation rapide des SAGE dont l'élaboration a été lancée depuis un certain temps.

La DREAL finance et accompagne les animateurs des sites Natura 2000 ainsi que des partenaires structurants tels que le Conservatoire d'espaces naturels, le Conservatoire botanique de Bailleul et les gestionnaires des réserves naturelles nationales.

◆ La DREAL accompagne des établissements publics, des associations de protection de la nature

La DREAL soutient également financièrement les quatre parcs naturels régionaux, le nouveau parc naturel marin des estuaires picards et de la côte d'Opale, le conservatoire d'espaces naturels, le Conservatoire

botanique de Bailleul, et les gestionnaires des réserves naturelles nationales.

La DREAL accompagne le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard dans la création du Parc naturel régional Picardie Maritime.

### Conseiller les collectivités par des doctrines, stratégies, cadrages en matière de développement durable

Enfin, la DREAL a diffusé le « dire de l'État » sur le territoire de l'Aire Métropolitaine de Lille, feuille de route multi-thématique qui guidera son intervention sur les questions d'aménagement (transport, environnement, urbanisme) à l'attention de l'ensemble des services et collectivités. Ce document formule des ambitions et propose des leviers d'action pour que l'Aire Métropolitaine de Lille préserve ses atouts et reste un territoire attractif, moteur du développement régional. Les orientations servent de socle de positionnement pour les avis sur projets ou partenariats d'étude. Y figure notamment un volet mobilité : 6 propositions pour la construction d'un système de mobilité durable en lien avec les autres politiques portées en DREAL notamment sur l'aspect santé (PPA).

Devant le diagnostic posé dans le cadre de ces études, les élus locaux, notamment le président de la Métropole européenne de Lille a sollicité l'État en 2014 pour poursuivre les réflexions engagées avec une mission d'experts dont les travaux ont été rendus fin 2015.

## Priorités 2016

- Étendre la réflexion d'aménagement durable à l'ensemble du futur territoire régional incluant la Picardie et définir les attendus de l'État sur le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.
- Mettre en œuvre la stratégie foncière régionale.
- Poursuivre les actions de promotion de la ville durable et notamment la labellisation éco-quartier des projets d'aménagement porteurs d'innovation en région.
- Assurer la mission régaliennne d'autorité environnementale pour le compte des préfets de région et de département et assurer la mise en place de la MRAE.



# Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'État en relation avec la DREAL

Quatre services en région portent les politiques du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) et du MLHD (Ministère du Logement et de l'Habitat Durable)



## Enjeux

Coordonner l'action des services de l'État en charge de l'environnement et de l'aménagement dans un contexte d'économies de moyens.

Participer à la mutualisation des moyens entre les services déconcentrés de l'Etat.

## Améliorer les synergies de travail entre les services

La DREAL pilote et coordonne les politiques de l'État en matière d'écologie, de logement et d'aménagement du territoire, exercées par elle, les DDTM, la DIR, les établissements publics. A cet égard, la coopération entre la DREAL et les DDTM est la clé de voûte de l'efficacité collective des services.

La DREAL et les DDTM conjuguent leur action dans l'objectif de mobiliser les collectivités, les bailleurs HLM et les partenaires financiers (Caisse des Dépôts, Action Logement) afin d'accélérer dans l'année le rythme du financement des logements sociaux.

La DREAL anime la politique de l'eau ainsi que la police de l'eau et de la nature pour les thématiques qui relèvent de l'échelon régional. Chaque année, un travail est mené en inter MISEN. L'accent sur la séquence «éviter - réduire - compenser» lors de l'instruction des impacts de projets sur la biodiversité a été poursuivi au sein des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) pilotées par les DDTM.

La DREAL a veillé à la cohérence terre/mer et au maintien d'un partenariat avec les opérateurs historiques notamment pour les sites mixtes. Une réunion annuelle avec les parquets permet d'améliorer les modalités de travail commun.

Par ailleurs, la DREAL anime le réseau régional de prévention des risques et la mise en œuvre de la directive inondation, ainsi que l'accompagnement de la compétence GEMAPI.

## Faire vivre les protocoles existants

La DREAL a signé des protocoles de coopération avec :

- les DDPP sur l'inspection des élevages ICPE,
- la DIRECCTE sur le contrôle des installations classées Seveso,
- les douanes pour les mouvements de déchets et le contrôle de transports terrestres.

Ces protocoles sont l'occasion d'actions coordonnées visant tout à la fois à renforcer l'action de l'État, et aussi à simplifier la vie des entreprises afin d'éviter des contrôles à répétition.

## Favoriser les mutualisations

### ◆ Un pôle Achats-marchés

Le pôle achats-marchés de la DREAL a procédé au contrôle juridique et à la publication de cinquante

marchés publics en 2015, au profit des services mutualisés du ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer (DREAL, DDTM 59 et 62, CVRH Arras).

En matière de conseil, le pôle a notamment apporté son soutien au CVRH d'Arras dans le cadre de l'accord cadre national de formation pour les préparations aux concours, conclu au profit de l'ensemble des CVRH du territoire national.

### ◆ Un service juridique mutualisé

Dans une démarche de mutualisation, le service juridique positionné en DREAL travaille également, dans tous les domaines qui relèvent des ministères chargés de l'environnement et du logement, pour les directions départementales du territoire et de la mer (DDTM) du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, pour la direction interdépartementale des routes (DIR) Nord et le Centre de valorisation des ressources humaines d'Arras.

Il traite notamment le contentieux devant les tribunaux administratifs (TA) de Lille et Amiens, rédige des avis pour éclairer le procureur de la République suite aux procès-verbaux dressés par les agents assermentés (urbanisme pour les DDTM et, dans le ressort de la cour d'appel de Douai, installations classées pour la protection de l'environnement, pour la DREAL). Il assure aussi dans la Somme le contrôle de légalité des actes d'occupation du sol.

Il traite le cas échéant les dossiers d'accidents corporels et aussi d'accidents matériels liés aux véhicules de service.

Les indicateurs de résultats pour 2015 sont les suivants :

- 224 mémoires produits devant le tribunal administratif (TA) ;
- 140 jugements favorables sur 158 dossiers jugés par le TA ;
- 850 réponses (conseil) ;
- 160 avis à parquet.

### ◆ Maintien d'un taux de réussite élevé du contentieux administratif

Le service juridique mutualisé a conservé un taux de réussite élevé (89 %), dans la défense des intérêts de l'État devant les tribunaux administratifs de Lille et d'Amiens.

Le service améliore son taux de réussite de deux points par rapport à l'année antérieure.

### ◆ Un pôle Support Intégré CPCM/GA Paie/achats-Marchés 2015

S'agissant de l'activité du CPCM en 2015, la consommation des crédits de paiements (CP) a connu une baisse



de 6,20% en 2015 par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 134 440 911 €. Cependant, le volume de paiements (34 197) est resté relativement stable. Le CPCM a accompagné les services délégués dans l'appropriation du Recueil des Règles de Comptabilité Budgétaire (RRCB), paru initialement en juillet 2014 puis régulièrement mis à jour au regard des évolutions réglementaires. Dans le cadre de la modernisation de la fonction financière de l'Etat, le CPCM a également mis en oeuvre la dématérialisation totale des subventions et des procédures de passation des marchés via l'interface PLACE CHORUS.

Le pôle GA paie retraite travaille dans le domaine des ressources humaines au profit des services ayant des agents du ministère de l'écologie, de l'énergie et de la Mer affectés en DREAL, DDI, ENTE, CVRH et DIR nord. En conséquence, l'unité retraite assure l'instruction des dossiers retraite (144 dossiers en 2015), gère 3 000 comptes individuels retraite (CIR) et conseille les agents (295 agents ont été reçus en rendez vous sur 70 permanences). L'unité gestion administrative et paie met à jour le dossier administratif de l'agent pour tout évènement ayant un impact sur la carrière et le dossier financier lorsque celui-ci a un impact sur la paye de l'agent (3 000 dossiers financiers).

Le pôle achats-marchés de la DREAL NPCP a procédé au contrôle juridique et à la publication de cinquante marchés publics en 2015, au profit des services mutualisés du ministère de l'Ecologie, de l'Energie et de la Mer (DREAL, DDTM 59 et 62, CVRH Arras). En matière de conseil, le pôle a notamment apporté son soutien au CVRH d'Arras dans le cadre de l'accord cadre national de formation pour les préparations aux concours, conclu au profit de l'ensemble des CVRH du territoire national

### Décliner la politique sociale ministérielle en région et mettre en œuvre la politique sociale régionale

La politique sociale régionale est depuis plusieurs années co-construite en comité régional de coordination de l'action sociale (CRCAS), instance qui regroupe les présidents de comités locaux d'action sociale (CLAS), les représentants du personnel et les services en région. Cette dernière s'est réunie à 3 reprises en 2015, ce qui témoigne de son dynamisme. L'ensemble des actions programmées en matière de restauration et d'actions collectives au profit des agents a pu être financé. A été ainsi organisée une journée de lien social dans la métropole lilloise qui a regroupé 170 personnes ainsi qu'une première journée pour les retraités qui a regroupé une trentaine de personnes.

En 2015, le 25 juin a été organisée dans le département de la Somme dans la région d'Albert/Péronne la journée commune pour l'ensemble des agents de la DREAL Picardie. Le matin, 153 participants ont pu visiter l'Historial de Péronne. L'après-midi était consacré à un petit rallye pédestre dans les rues d'Albert. Cette journée est devenue, au fil des ans, incontournable et représente un vrai moment de convivialité pour les participants. Le 4 décembre se sont retrouvés avec leur famille pour la traditionnelle soirée de Noël environ 120 adultes et une vingtaine d'enfants. Cette année, les retraités étaient associés à cette manifestation, une dizaine ont répondu présent.

De même, la politique menée en faveur des travailleurs handicapés (TH) est volontaire, que ce soit en matière de recrutement, par la mutualisation et la professionnalisation des procédures, par l'association des agents dans le cadre d'un groupe continu associant des TH ou par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

### Favoriser une approche partagée de la mise en œuvre des politiques pénales à l'échelle du ressort des cours d'appel

La DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie mène une action déterminée afin de réprimer les atteintes à l'environnement.

Rien que pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 55 procès-verbaux d'infractions pénales ont été établis par l'inspection en 2015 dans le ressort de la cour d'appel de Douai.

Cette même année, la DREAL a émis 56 avis à destination des procureurs de la République dans le ressort de ladite cour, afin de les éclairer sur la nature et les enjeux des procédures pénales en cours en matière d'ICPE.

Le nombre de procédures pénales en cours reste stable.

La DREAL, via le service juridique mutualisé, a organisé le 27 mai 2015, en lien avec le parquet général, une réunion de l'ensemble des parquets du ressort de la cour d'appel de Douai, avec les DDTM, l'ASN, l'ONCFS et l'ONEMA, afin de déterminer collectivement les meilleures modalités de répression des atteintes à l'environnement. Cette réunion a vu une excellente participation des parquets et des services. Le parquet général près la cour d'appel de Douai a rappelé que la protection de l'environnement et la lutte contre les atteintes portées à son encontre sont une priorité de l'action publique dans son ressort.

### Priorités 2016

- Consolider les processus de travail en commun entre la DREAL et les DDTM.
- Renforcer l'action de la DREAL dans les plans de contrôles et les actions des missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN).
- Poursuivre les actions en matière pénale. Maintenir un taux élevé de réussite devant les tribunaux administratifs.
- Proposer les prestations du pôle «achat marchés» aux DDT(M) de l'ensemble de la région.
- Proposer à l'ensemble des services de la région les prestations du service juridique mutualisé
- Polarisation de la gestion sur un même site et harmonisation des pratiques pour l'ensemble des services.



# Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives

La DREAL est un service d'expertise de l'État attendu sur bien des domaines. Les compétences individuelles et collectives sont ainsi garantes d'une action plus efficace et plus durable. Les compétences collectives visent aussi une approche globale intégrant développement économique, développement social et protection de l'environnement.



## Enjeux

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles ont à concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Cela implique de disposer des éléments d'expertise, d'avoir la capacité de les mobiliser à bon escient et les organiser pour apporter des réponses pertinentes. Dans ce cadre, la DREAL a l'ambition de construire un travail collectif efficace au service des territoires.

## Maintenir les compétences des agents et assurer une montée en compétence sur de nouveaux sujets

L'amélioration continue en matière de sécurisation juridique des pratiques, de développement des compétences et de partage des bonnes pratiques s'est poursuivie dans le cadre de la démarche qualité pour les services de la DREAL.

## Communiquer pour mieux comprendre

Afin de mieux informer le citoyen, les avis de l'autorité environnementale sont déposés sur le site internet de la DREAL, ainsi que toutes les stratégies ou études produites, les atlas du logement, les fiches de mise en œuvre du SRCAE, le bilan de la gestion des sols...

En 2014, le portail web du bassin Artois-Picardie a été renforcé et régulièrement actualisé afin d'assurer la production et la diffusion des connaissances sur l'eau.

Le profil environnemental Nord - Pas-de-Calais est en ligne et propose une analyse de l'environnement complète et accessible pour tous les publics. Toutes les données dont la DREAL dispose sont communiquées et téléchargeables, sous réserve des règles restrictives de diffusion. Des cartes interactives permettent d'avoir une lecture dynamique des enjeux du territoire.

## Disposer d'outils de suivi et de pilotage des activités et des politiques

Dans de nombreux domaines, la DREAL élabore des outils de suivi pour animer au mieux ses différentes politiques, évaluer et rendre compte. La DREAL soutient également les observatoires régionaux, le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) et veille à la production d'informations utiles au suivi et à l'amélioration des politiques publiques. La DREAL assure la production directe et le traitement de certaines données : laboratoires d'analyses hydrobiologiques pour aider les services de la police de l'eau, mesures d'hydrométrie dans les cours d'eau pour la prévision des crues, traitement des statistiques logement et construction.

La DREAL assure des évaluations régulières de politiques comme l'évaluation du plan de gestion des poissons migrateurs.

## Simplifier les procédures

Deux mesures de simplification ont été expérimentées en DREAL :

- sur les transports exceptionnels : simplification du dossier, de la procédure avec comme perspective une division du délai par 6 (de 2 mois à 10 jours).
- sur le dossier unique pour les éoliennes et les méthaneurs : passer de 5 à 1 procédure unifiée.

## Conforter et enrichir la double certification

Les DREAL ont confirmé leurs certifications ISO 9001 lors de leurs audits de renouvellement de 2015. L'amélioration continue est un objectif permanent de la DREAL.

Dès sa création, la DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie a fait le choix d'une démarche intégrée de management de la qualité, visant également la certification ISO 14001 pour réduire son impact environnemental.

L'écoute des bénéficiaires fait également partie intégrante du système management de la qualité (SMQ). L'objectif est d'identifier les attentes, de mesurer le niveau de satisfaction et de mettre en place des axes d'amélioration. C'est ainsi qu'il est décliné dans chaque processus et planifié périodiquement.

## Respecter la charte DREAL

La Charte des DREAL mise en place au plan national témoigne de cette volonté de travailler de façon transversale en prenant en compte toutes les composantes du développement durable au travers des 5 engagements.

La DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie s'est engagée depuis janvier 2014 à travers cette « charte d'engagement des DREAL » qui porte sur l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, le renfort de l'écoute des usagers du service public, la recherche de simplification des procédures, pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le respect de la sécurité juridique et garantir le qualité environnementale requise dans le contexte européen.

Ses engagements sont intégrés dans le système de management de la qualité.





## Priorités 2016

- Assurer la certification 9001 de la DREAL Hauts-de-France.
- S'engager dans la réduction de notre impact environnemental en préparant la certification ISO 14001.
- Assurer une montée en compétence des agents sur de nouveaux sujets pour accompagner la transition écologique et énergétique, et mieux intégrer toutes les préoccupations dans les politiques et avis de la DREAL.
- Mettre à jour en continu tous les indicateurs de suivi des politiques publiques et les partager via le Web.
- Permettre aux services de la DREAL un meilleur accès aux procédures marchés.
- Poursuivre la fiabilisation des dossiers individuels de l'ensemble des agents dans l'outil de gestion.
- Impulser le processus de dématérialisation des factures auprès des services.
- Améliorer la centralisation des factures au Pôle Comptable.
- Permettre une meilleure prise en compte des demandes des services employeurs en matière de Gestion administrative - Paie.
- Veiller au bon déroulement de carrière des agents, en renforçant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Refondre le site internet de la DREAL Hauts-de-France.



# Chiffres clés

## Focus

## Transports Véhicules

# 8604

véhicules de transports  
contrôlés sur route.

199 contrôles en entreprises  
de transport

6000 autorisations de trans-  
port exceptionnel instruites

2300 véhicules réceptionnés

Contrôles routiers sur route	Nombre de véhicules contrôlés	Nombre de conducteurs contrôlés	Nombre de journées de travail contrôlés
Nord et Pas-de-Calais	6473	7026	183699
Picardie	2131	2226	61133

Contrôles routiers en entreprises	Nombre d'entreprises contrôlées	Nombre de conducteurs contrôlés	Nombre de journées de travail contrôlés
Nord et Pas-de-Calais	163	2435	88873
Picardie	36	685	49583

En matière d'investissements, les montants engagés et dépensés sur la grande région sont :

- Développement du réseau routier national : 26,5 M€ engagés, 19,5 M€ payés et injectés dans l'économie.
- Réseau ferroviaire : 4 M€ engagés et 22,2 M€ payés (transition entre l'ancien CPER et le nouveau).
- Ports intérieurs et maritimes (GPMD) : 1,5 M€ engagés, 1,5 M€ payés soutien aux projets des ports fluviaux intérieurs.

## Qualité de la vie et des milieux

- 22,5 % du territoire en ZNIEFF I et II dans la nouvelle grande région
- 0,16 % du territoire en espaces protégés (pour 1,23 % en moyenne au niveau national)
- 90 sites Natura 2000 soit 4,1 % du territoire régional
- 10 SAGE en cours d'élaboration et 11 SAGE en cours de mise en œuvre ou de révision
- 119 captages prioritaires
- 107 sites classés

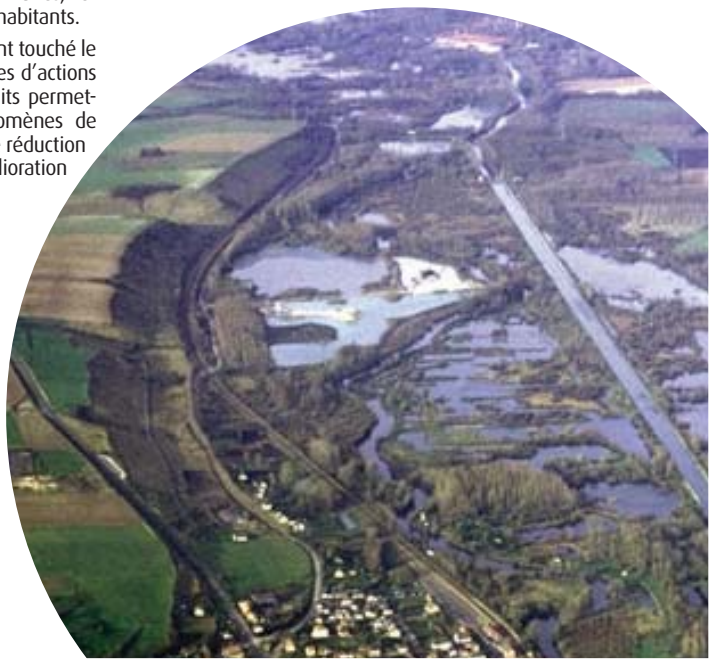
### Conventionnement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Somme II

Un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales ayant pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le périmètre du PAPI Somme 2 porte sur l'ensemble du bassin versant de la Somme soit près de 6400 km<sup>2</sup> dans quatre départements : la Somme, l'Aisne, l'Oise et le Pas-de-Calais. Il regroupe 833 communes, représentant une population d'environ 665 000 habitants.

Suite aux inondations de 2001 qui ont fortement touché le bassin versant de la Somme, deux programmes d'actions de prévention des inondations ont été conduits permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes de crues, d'établir un programme opérationnel de réduction de l'aléa, des actions de sensibilisation, d'amélioration

de la conscience du risque, d'accompagnement des communes et la réalisation de travaux de restauration et réhabilitation d'ouvrages (barrages, vannages...).

Dans la continuité des premiers PAPI, avec un coût prévisionnel de 38 451 000 € TTC sur la période 2015-2020, le Plan Somme 2 permet d'impulser une dynamique territoriale autour des thématiques de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations avec une cohérence de territoire et en partenariat avec les principaux acteurs (convention cadre entre les principaux financeurs).



# 397 femmes 356 hommes au service des citoyens et du développement pérenne des territoires



## Repères

La DREAL est caractérisée par la diversité des profils et des cultures de ses agents.

Cette richesse et cette complémentarité favorisent l'approche transversale des projets.

Elle réunit

277 agents de catégorie A,

288 agents de catégorie B

177 agents de catégorie C.

En 2015, la moyenne de jours de formation par agent a été d'environ 3 j.

7 réunions de concertation interne concernant notamment l'organisation, l'hygiène et la sécurité se sont déroulées dans le cadre du dialogue social.

La DREAL lauréate en 2015 pour la deuxième année consécutive du prix de l'exemplarité dans la fonction publique Handipacte.

Créée en 2009 dans le cadre de la réforme de l'administration et suite à la fusion des régions, la DREAL rassemble aujourd'hui 753 agents :

- 397 femmes
- 356 hommes

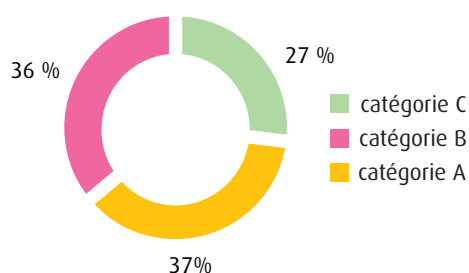
Service régional du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) et du ministère du logement et de l'habitat durable (MLHD), la DREAL conduit, sous l'autorité du préfet de région, les politiques du développement durable, de l'énergie, des transports, du logement et des risques, en synergie avec les acteurs locaux.

La consommation des crédits de paiements a connu une baisse de 6,20% en 2015 par rapport à l'exercice précédent

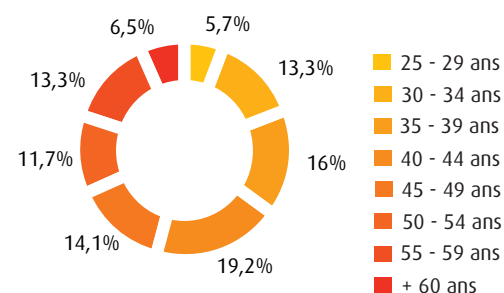
Cependant, le volume de paiements est resté relativement stable.

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) de la DREAL a accompagné les services délégants dans l'appropriation du Recueil des Règles de Comptabilité Budgétaire (RRCB), paru initialement en juillet 2014 puis régulièrement mis à jour au regard des évolutions réglementaires. Dans le cadre de la modernisation de la fonction financière de l'Etat, le CPCM a également mis en œuvre la dématérialisation totale des subventions et des procédures de passation des marchés via l'interface PLACE CHORUS.

## Pourcentage d'effectifs par catégorie



## Pourcentage d'effectifs par âge



## La DREAL, proche des territoires



La DREAL a son siège à Lille et des équipes en charge de l'animation des politiques, réparties entre Lille et Amiens.

Dans les sept unités départementales, environ 200 agents contrôlent les installations classées pour la protection de l'environnement et veillent à la sécurité des véhicules.

Sept équipes géographiquement réparties contrôlent les transports terrestres sur route et en entreprise.





Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) de la DREAL a accompagné les services délégués dans l'appropriation du Recueil des Règles de Comptabilité Budgétaire (RRCB), paru initialement en juillet 2014 puis régulièrement mis à jour au regard des évolutions réglementaires. Dans le cadre de la modernisation de la fonction financière de l'État, le CPCM a également mis en oeuvre la dématérialisation totale des subventions et des procédures de passation des marchés via l'interface PLACE CHORUS.

S'agissant de l'activité du pôle support intégré (PSI) Gestion Administrative Paie-Retraite, l'année 2015 se caractérise pour la première fois depuis sa création par la stabilisation du périmètre de gestion. Ainsi, le PSI a assuré la gestion d'environ 1800 dossiers de paie, 2100 dossiers de gestion administrative et 1800 Comptes Individuels Retraite. Le dossier phare porté par le PSI dans le domaine GA-paie a été le développement et la mise en place de l'outil web qui est, depuis juillet 2015, le principal outil de dépôt des demandes des services auprès du PSI. Il offre un suivi en temps réel du traitement des demandes déposées, ainsi que l'extraction des indicateurs sur l'activité du PSI. Concernant l'activité conseil à l'agent en matière de retraite, le correspondant régional retraites a reçu 164 agents (dont 56 lors des permanences à Arras) et effectué en plus 79 simulations par messagerie. Le pôle «retraite» a assuré l'instruction de 91 dossiers de pension et de 480 dossiers de prestations sociales individuelles.



**Directeur** Vincent Motyka

**Directeurs Adjoints** Aline Baguet  
Jean-Marie Demagny  
Yann Gourio  
Julien Labit

**Les chargés de mission**

- Stratégie et management (Jérôme Ayache)
- Europe et transfrontalier (Elisabeth Bodier)
- Conduite du changement (Christine Diéval)
- Littoral et façade maritime (Marie-Pierre Rousseaux)

**Communication (Christophe Géraux)**

- Stratégie de communication interne et externe
- Relations presse

**Qualité et éco-responsabilité (Elodie Patte-Gondran)**

- Qualité
- Éco-responsabilité
- Contrôle de gestion

**Secrétariat Général (Francis Boulanger)**

- Ressources humaines
- Gestion financière
- Logistique

**Hygiène et sécurité (Martine Vanoc et Xavier Tiset)**

**Mission stratégie et pilotage régional (Arnaud Winocq)**

- Stratégie des ministères en région
- Dialogue de gestion, fonction RBOP
- Répartition des moyens humains et financiers
- Politique RH régionale
- Médecine de prévention

**Service mutualisé «marché-paie-comptabilité» (Loïc Vanderplancke)**

- Centre de prestations comptables mutualisé
- Achats et marchés
- Gestion administrative, paie et retraite

**Service juridique mutualisé (Sylvain Gathoye)**

- Affaires générales et environnement
- Travaux et contrats publics
- Contentieux pénal urbanisme et ICPE
- Contentieux administratif urbanisme
- Contentieux et affaires juridiques
- Contrôle de légalité

**Risques (David Torrin)**

- Risques accidentels
- Risques chroniques
- Risques miniers
- Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
- Prévission des crues et hydrométrie

**Eau et nature (Marc Grevet)**

- Politique régionale de l'eau
- Délégation du bassin Artois-Picardie
- Laboratoire d'hydrobiologie
- Nature et biodiversité
- Sites et paysages
- Risques naturels

**Énergie, climat, logement, et aménagement des territoires (Corinne Biver)**

- Énergie, climat
- Aménagement des territoires
- Habitat et construction durables

**Information, développement durable et évaluation environnementales (Chantal Adjriou)**

- Évaluation environnementale
- Promotion de la transition écologique pour le développement durable
- Gestion et promotion de la connaissance

**Sécurité des transports et des véhicules (Daniel Hellebois)**

- Sécurité et réglementation des véhicules
- Contrôle et gestion des transports terrestres

**Mobilité et infrastructures (Christophe Husser)**

- Stratégie, mobilité et déplacements
- Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- Finances et commandes publiques

**Unités départementales**

- Aisne
- Artois
- Hainaut-Cambrésis/Douaisis
- Lille
- Littoral
- Olse
- Somme

- Caroline Douchez
- Frédéric Modrzejewski
- Isabelle Liberowski
- Lionel Mis
- David Lefranc
- Stéphane Choquet
- Didier Darguesse

○ Pôle support intégré documentation/ DREAL, CEREMA (Valérie Moine et Camille Bardoux)

○ Pôle support intégré formation/ CVRH (Philippe Belangère)

# Glossaire

Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AAMP	agence des aires marines protégées
AML	aire métropolitaine de Lille
Anah	agence nationale pour l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
ARH	association régionale de l'habitat
BASIAS	base des anciens sites industriels et activités en service
BASOL	base de données sur les sites et sols pollués
C2RP	centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
CAP	commission administrative paritaire
CCREFP	comité de coordination régional de l'emploi et de la formation
CERC	cellule économique régionale de la construction
CERD	centre d'études et de ressources sur la diversification
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETE	centre d'études techniques de l'Équipement
CPER	contrat de projets Etat Région
CTP	comité technique paritaire
DDCS	direction départementale de la cohésion sociale
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRN	direction interdépartementale des routes du Nord
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRFIP	direction régionale des finances publiques
ENTE	école nationale des techniciens de l'Équipement
EPF	établissement public foncier
FEDER	fonds européen de développement régional
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	gaz à effet de serre
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
MISEN	mission inter-services de l'eau et de la nature
ONCFS	office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
PCET	plan climat énergie territoriaux
PDU	plan de déplacements urbains
PLH	plan local de l'habitat
PLU	plan local d'urbanisme
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PRSE	plan régional santé environnement
SCoT	schéma de cohérence territoriale
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux
SRCAE	schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
TRI	territoire à risques important d'inondation
TRI	troisième révolution industrielle
TVB	trame verte et bleue
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Directeur de publication : Vincent Motyka

Rédacteur en chef : Christophe Géraux

Conception graphique : Michel Petit, Ombeline Delpierre

Réalisation : Maryline Macczak

Comité de rédaction : Responsables des services

Publication : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

### **Crédits photographiques**

Couverture : DREAL NPdCP et Laurent Mignaux/MEEM-MLHD

p. 3 : DREAL NPdCP/communication

p. 4-5 : Laurent Mignaux/MEEM-MLHD (centrale photovoltaïque), Romain Barré - TCC SA (thermographie) et DREAL NPdCP (éolienne, logement)

p. 6-7 : Arnaud Bouissou/MEEM-MLHD (papillon), Laurent Mignaux/MEEM-MLHD (hydromètre, parc de la Deule), Olivier Brosseau/MEEM-MLHD (abeille)

p. 8-9 : DREAL NPdCP (cru, barrage, contrôle transports), Laurent Mignaux/MEEM-MLHD (sécurité routière)

p. 10-11 : DREAL NPdCP (maîtrise d'ouvrage, réunion, canal, logement)

p. 12-13 : DREAL NPdCP (éolienne, tram, visioconférence, écoquartier), DICOM (sphère), Laurent Mignaux/MEEM-MLHD (carrière)

p. 14-15 : DREAL NPdCP/communication

p. 16-17 : DREAL NPdC (cartographie, internet, AG) ; Laurent Mignaux/MEEM-MLHD (inspection)

p. 18-19 : DREAL NPdCP

p. 20-21 : DREAL NPdCP

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

44, rue de Tournai - CS 40 259  
59 019 Lille cedex  
Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

Site d'Amiens

56, rue Jules Barni  
80 040 Amiens cedex 1  
Tél. 03 22 82 25 00 - Fax. 03 22 91 73 77



**Engagement pour un service public de qualité :  
la DREAL est certifiée ISO 9001**

Pour un service public le mieux adapté à vos besoins, la DREAL recherche en permanence l'amélioration dans l'accomplissement de ses missions. Elle réalise tous les deux ans une enquête de satisfaction de ses usagers.

**Au regard du développement durable, la DREAL est certifiée ISO 14001**

L'objectif du développement durable est intégré dans le fonctionnement courant, pour diminuer les impacts environnementaux.

*Unités départementales*

**Aisne**

25, rue Albert Thomas  
02 100 Saint-Quentin  
Tél. 03 23 06 66 00 - Fax. 03 23 06 66 07  
47, avenue de Paris  
02 200 Soissons  
Tél. 03 23 59 96 00 - Fax. 03 23 59 96 10

Antenne CTT  
50, boulevard de Lyon  
02 011 Laon cedex  
Tél. 03 23 27 66 65 - Fax. 03 23 27 66 60

**Artois**

Centre Jean Monnet  
Avenue de Paris  
62 400 Béthune  
Tél. 03 21 63 69 00 - Fax. 03 21 01 57 26  
Antenne Transports Arras  
100, avenue Winston Churchill  
62 000 Arras  
Tél. 03 21 50 30 08 - Fax. 03 21 50 30 09

**Hainaut - Cambrésis - Douaisis**

Zone d'activités de l'aérodrome  
BP 40137  
59 303 Valenciennes cedex  
Tél. 03 27 21 05 15 - Fax. 03 27 21 00 54

ZA Prouvy Rouvignies  
BP 40137  
59 303 Valenciennes cedex  
Tél. 03 27 21 05 51 - Fax. 03 27 21 00 54

**Lille**

44, rue de Tournai - CS 40 259  
59 019 Lille cedex  
Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

**Littoral**

Rue du Pont de Pierre - BP 199  
59 820 Gravelines  
Tél. 03 28 23 81 50 - Fax. 03 28 65 59 45

Antenne transports de Calais  
22, rue Henri de Baillon  
62 100 Calais  
Tél. 03 21 19 70 00 - Fax. 03 21 19 75 74

**Oise**

ZA la Vatine - 283, rue de Clermont  
60 000 Beauvais  
Tél. 03 44 10 54 00 - Fax. 03 44 10 54 01

Antenne CTT  
Boulevard Amyot d'Inville  
60 021 Beauvais cedex  
Tél. 03 44 06 50 43 - Fax. 03 44 06 50 08

**Somme**

Pôle Jules Barni - 12, rue du Maître du Monde  
80 440 Glisy  
Tél. 03 22 38 32 00 - Fax. 03 22 38 32 01

